

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TOURAIN-EST VALLEES**

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LARCAY

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1**

Par arrêté communautaire n°14-2019 en date du 28 novembre 2019, la communauté de communes Touraine-Est Vallées a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme en vue d'assouplir le coefficient d'emprise au sol sur le secteur de la Bergerie pour favoriser la réalisation d'un projet de construction de logements sur cette zone.

En date du 19 décembre 2019, le conseil communautaire de Touraine-Est Vallées a fixé par délibération n°170-2019 les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée.

Le dossier de la modification simplifiée n°1 sera mis à la disposition du public à la mairie de Larcay, Place du 8 mai - 37270 LARCAY, du 20 janvier 2020 au 20 février 2020 inclus, soit pour une durée de 32 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un registre sera mis à la disposition du public, lui permettant de consigner ses observations.

Le dossier de la modification simplifiée n°1 sera également consultable sur le site internet de la commune de Larcay ainsi que sur le site internet de la communauté de communes Touraine-Est Vallées.

Le présent avis sera :

- affiché en Mairie de Larcay et au siège de la communauté de communes Touraine-Est Vallées,
- publié sur les sites internet de la commune de Larcay et de la communauté de communes Touraine-Est Vallées,
- inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

A l'issue du délai de mise à disposition du public du dossier, un bilan sera présenté en conseil communautaire qui en délibèrera et approuvera la modification simplifiée éventuellement modifiée pour tenir compte des observations du public.